

IMPLANTATION DU POSTE	Le poste est implanté à l'école élémentaire Voltaire, le titulaire étant appelé à intervenir sur cette école, mais aussi dans les écoles maternelles M. Dormoy, M. Carême, E. Zola. Ces quatre établissements sont situés dans la même commune.
MISSIONS	<p><u>La Mission enseignant surnuméraire du dispositif « plus de maîtres que de classes »</u></p> <p>Le dispositif «Plus de maîtres que de classes» est défini dans la circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012. Dans ce cas précis, il s'applique pour une quotité de 50%.</p> <p>Cette mission s'effectue, dans le cadre de l'emploi du temps prévisionnel établi par les équipes pédagogiques, du CP au CM2 de l'école élémentaire. Le maître surnuméraire intervient, au sein du projet élaboré par l'équipe enseignante, en aide, en co-intervention ou en décloisonnement, ceci dans les domaines prioritaires retenus par le projet.</p> <p>L'enseignant surnuméraire pourra aussi intervenir dans tous les autres domaines disciplinaires en fonction des besoins identifiés par l'équipe d'école.</p>
OBJECTIFS	<p><u>Les objectifs du dispositif « Plus de Maîtres que de classes »</u> doivent permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. De prévenir la difficulté scolaire tout au long de la scolarité.</p> <p>Les objectifs spécifiques retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir une expression orale correcte - élargir le vocabulaire : avoir un lexique suffisant - mettre en œuvre des stratégies pour l'apprentissage de la lecture - améliorer la compréhension de la langue française - améliorer la maîtrise de la numération et la réflexion scientifique - développer le travail autour de la méthodologie - renforcer les liaisons GS/CP et CM2- 6ème
COMPETENCES	<p>Ce poste nécessite une capacité à travailler en équipe, l'enseignant devant coopérer avec les autres enseignants de l'école. Le maître supplémentaire devra préparer ses interventions de manière concertée.</p> <p>Des co-interventions en classe sont régulières. Une disponibilité est nécessaire pour participer aux concertations avec l'équipe de circonscription et l'équipe d'école pour évaluer le fonctionnement du dispositif, les progrès des élèves et la bonne coordination des enseignants au sein même de l'école.</p> <p>Une bonne connaissance du contexte social, culturel, de l'ensemble des projets actions et projets pédagogiques sont requis pour faciliter la mise en œuvre du dispositif.</p>
FORMATION	Une formation sera organisée en particulier sur les différents types d'actions de co-intervention pédagogique.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants adressent à la Division des Personnels, premier degré, et à l'IDEN de circonscription, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae. Ils seront reçus par une commission qui déterminera leur aptitude à exercer les fonctions.